

Requérant & Référence de la demande	Nom	ETS DELCOM		Adresse	Ilot : Villa 24 K--, Quartier Ouèdo, Cité GCITT BETHEL, Abomey Calavi Bénin		
	RCCM	RB/ABC/13 A 334	E-mail	infos@delcom-tech.com	Tel.	+229 91134880/ 97088841	
	Code postal	01 BP 6832	Ville	Cotonou	Pays	BENIN	
	Nom du responsable	EGBEWOLE Constance Lydia	Nationalité	Bénoïse	CNI	250073516 Exp: le 07/10/2024	
	Dossier	N° DACC-2022-05-2TSVS-OGPAB-EOC44					
	<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle	<input type="checkbox"/> Modification	<input type="checkbox"/> Renouvellement	Réf. Agrément	-	Date	-

Spécialité	Cabinet de contrôle de conformité des installations radioélectriques et de délivrance des certificats de conformité électromagnétique en République du Bénin
------------	--

Textes de référence	<ul style="list-style-type: none"> • La loi n° 2017-20 du 20 avril 2018 portant code du numérique en République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2020-35 du 06 janvier 2021 ; • Le décret n° 2021-375 du 14 juillet 2021 portant approbation du Plan National de Fréquences radioélectriques en République du Bénin ; • Le décret n° 2016-445 du 27 juillet 2016 portant régime d'agrément ou d'homologation des équipements terminaux et équipements ou installations radioélectriques en République du Bénin ; • L'arrêté Année 2021 N° 017/MND/MS/MCVDD/MDGL/DC/SGM/CTJ/CJ/SA/017SGG2021 du 16 décembre 2021 portant conditions d'implantation, de transfert et de modification des stations radioélectriques en République du Bénin.
---------------------	--

AGREMENT

L'Etablissement **DELCOM** est agréé comme Cabinet de contrôle de conformité des installations radioélectriques et de délivrance des certificats de conformité électromagnétique en République du Bénin, pour une durée de cinq (05) ans.

Fait à Cotonou, le **09 AOUT 2022**

Le Président,



Flavien BACHABI

- Cet agrément est renouvelable sur demande du bénéficiaire introduite **deux (02) mois** avant la date d'expiration de la présente décision.
- Tout changement ou remplacement d'un des membres de l'équipe technique de l'**ETS DELCOM** est porté à la connaissance de l'ARCEP BENIN pour la mise à jour de son dossier. La mise à jour du dossier est obligatoire et ne nécessite aucun frais à la charge du requérant.
- Toute modification de la dénomination sociale opérée par l'**ETS DELCOM** à l'insu de l'ARCEP BENIN, entraîne l'annulation ou la suspension de l'agrément.
- L'**ETS DELCOM** s'assure de la maintenance et de la calibration à bonne date des outils et équipements de contrôle.
- La présente décision entre en vigueur à la date de sa signature. Elle est notifiée à l'**ETS DELCOM** et publiée partout où besoin sera.